Revue de presse

CCIAF ACTUALITE Algérienne

jeudi, 13. Octobre 2016

SOMMAIRE ***Cliquez sur les titres pour lire les articles***

Marché & Economie 2
M. Sellal en visite officielle à Cuba : une amitié indestructible 2
M. Abdeslam Chelghoum, ministre de l'agriculture : « Développer toutes les filières » 3
Entrée en service le 1er novembre de la ligne ferroviaire Alger-Zéralda 4
Renflouement des caisses communales : Plusieurs mesures prévues 5
Pomme de terre : Convention entre la Cnma et des organisations agricoles 6
Les marchés à l'écoute de l'Opep 6
L'e-paiement connait un début timide, une semaine après son lancement 7
Pour développer ces 18 activités, les entreprises algériennes ne paieront pas d'impôts 7
Commerce 8
Ce que vous allez débourser pour un smartphone compatible 4G 8
Condor mise sur la diversification des produits 9
Sontrach à la conquête de nouveaux marchés au Moyen-Orient 9
Transactions & Contrats 10
JGC remporte un contrat de 1,4 milliard de dollars 10
Cevital va investir 215 millions de dollars au Sri Lanka 11
Divers 11
Le chiffre du jour : Pertes de 1.000 milliards de dollars 11

CCI ALGÉRO-FRANÇAISE

غرفة التجارة و الصناعة الجزائرية-الفرنسية

Siège social : 38 rue Abou Noues Hydra, Alger
Accueil & Bureaux : Villa Malglaive
01 rue du professeur Vincent Telemly, Alger
Tél: +213 (0) 23 507 019
Fax: +213 (0) 23 507 032
cciaf@cciaf.org
www.cciaf.org

NOS EVENEMENTS SUR
WWW.CCIAF.ORG

M. Sellal en visite officielle à Cuba : une amitié indestructible

Source : El Moudjahid

Les relations bilatérales algéro-cubaines, qui remontent à plus de 50 ans d'existence, ont connu une véritable impulsion ces quinze dernières années, touchant divers domaines de coopération.

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a souligné hier à La Havane l'«excellence» des relations algéro-cubaines, affirmant, que les deux pays allaient œuvrer pour avancer «encore davantage». «Ma visite sera une occasion pour faire le point sur l'état des relations entre les deux pays qui sont excellentes. Vous connaissez la force des relations entre les deux pays, donc c'est un geste d'amitié et de fraternité», a déclaré à la presse M. Sellal à son arrivée à l'aéroport international José Marti. Le Premier ministre a ajouté qu'il se sentait «chez lui» à Cuba, relevant, dans ce sens, qu'«on va avancer encore (dans les relations) entre les deux pays». M. Sellal a indiqué également qu'il était porteur d'un «message d'amitié et de fraternité» du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, aux présidents Raul et Fidel Castro. «Je voudrais, au nom du Président Bouteflika et au nom de tous les Algériens, saluer toutes nos sœurs et tous nos frères cubains», a-t-il dit, ajoutant qu'il est à Cuba à l'invitation des hautes autorités de ce pays «ami et frère». Le Premier ministre est accompagné, lors de cette visite, du ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, et du ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abdelmalek Boudiaf.

Excellence des relations

L'Algérie et Cuba se sont engagées, par la voie des plus hautes autorités des deux pays, à poursuivre leurs efforts pour impulser leur coopération dans divers domaines tant sur le plan économique que politique où les deux pays partagent les mêmes positions et approches sur nombre de questions internationales. Ainsi, l'échange de visite entre les deux Chefs d'Etats, MM. Abdelaziz Bouteflika et Fidel Castro, en 2000 et 2001 répondaient au souci et à l'ambition des deux pays d'intensifier et de consolider davantage leurs relations dans tous les domaines. Cette volonté a été réaffirmée par le Président Bouteflika dans son message adressé, en juillet dernier, au président du Conseil d'Etat et du Conseil des ministres de Cuba, Raul Castro Ruz, à l'occasion de la commémoration de la journée de la Rébellion, en soulignant la régularité de la consultation et de la concertation qui existent entre l'Algérie et Cuba, marquées par une convergence de vues sur les principales questions régionales et internationale d'intérêt commun. "Ce dialogue, utile et fructueux, sera, j'en suis convaincu, davantage approfondi à la faveur de la prochaine visite à La Havane de notre Premier ministre, qui constituera également une opportunité à saisir pour donner un nouveau souffle à la coopération algéro-cubaine dans divers domaines", avait soutenu le chef de l'Etat. Dans ce cadre que le Premier ministre, Abdelmalek Sellal se rendra à la Havane du mercredi au vendredi, à l'invitation du Premier vice-président du Conseil d'Etat et du Conseil des ministres de Cuba, Miguel Diaz Canel Bermudez, pour notamment consolider davantage les relations traditionnelles d'amitié entretenues par les deux pays et procéder à un échange de vues sur toutes les questions d'intérêt commun ayant trait à l'actualité internationale et régionale. La solidité et l'exemplarité des liens entre les deux pays avait fait dire au chef de l'Etat cubain, Raul Castro, lors d'une visite de travail en Algérie en 2009, que l'amitié algéro-cubaine était toujours "indestructible" qu'il y a 50 ans.

La part du lion à la Santé

La coopération algéro-cubaine porte sur divers domaines, à l'instar de la Santé, le Tourisme, l'Hydraulique, l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique, l'Education, le Sport, la Pêche, l'Agriculture et le Développement rural, ainsi que la culture. Mais le secteur de la Santé se taille la part du lion de la coopération algéro-cubaine, considérée comme la "locomotive" de la coopération bilatérale, avec plusieurs accords de partenariats, en particulier dans le domaine de l'ophtalmologie. Plus de 900 praticiens et techniciens cubains exercent en Algérie dans le domaine de la santé, déployés à travers plusieurs wilayas du pays, en particulier le Sud. Cette coopération est appelée à s'élargir pour assurer une couverture globale de tout le territoire national, notamment en matière de santé mère/enfant et de lutte contre le cancer. A ce titre, les travaux de la 20e session de la commission mixte algéro-cubaine de coopération avaient été sanctionnés, en mai dernier, par la signature d'un accord-cadre sur la coopération sanitaire et d'un procès-verbal de coopération dans plusieurs secteurs. Les deux pays avaient convenu d'actualiser les aspects juridiques en matière d'oncologie, de néphrologie et urologie, d'ophtalmologie et de santé maternelle et infantile, et de développer les perspectives de coopération bilatérale dans les autres secteurs.

Le ministre du Commerce extérieur et de l'investissement étranger, Rodrigo Malmierca Diaz avait réaffirmé, dans ce sillage, la disponibilité de son pays à renforcer la coopération bilatérale dans le domaine du transfert de technologie et de la fabrication de médicaments, se disant satisfait de "la nouvelle vision

stratégique et de la coopération fructueuse entre l'Algérie et Cuba" L'Algérie et Cuba ont plaidé, à maintes reprises, pour la promotion et l'élargissement de leur coopération économique en vue de les hisser au niveau de leurs relations politiques, qualifiées d' "excellentes".

M. Abdeslam Chelghoum, ministre de l'agriculture : « Développer toutes les filières »

Source : El Moudjahid

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Abdeslam Chelghoum, a affirmé hier, que la stratégie de son secteur pour le prochain quinquennat est basée sur la valorisation de tous les efforts consentis durant ces dernières années, pour le développement de toutes les filières de production. M. Chelghoum, a annoncé à ce titre, la publication d'un décret pour régler le problème des terres agricoles dites «Arch» (communautaire), de manière définitive.

Abdeslam Chelghoum qui intervenait sur les ondes de la Radio nationale a souligné le grand travail qui reste à réaliser dans le secteur afin de développer les différentes filières, telles que celle du lait notamment, des céréales, des fruits et légumes et celle de l'arboriculture. Il soulignera également l'effort entamé par son département depuis plus d'une décennie, et qui vise à développer les industries de transformation agroalimentaire et la création de mutualités agricoles qui contribueront au plafonnement des prix des fruits et légumes qui connaissent, selon le ministre, une grande spéculation.

Le ministre a fait savoir également que la valeur de la production agricole dépasse aujourd'hui les 30 milliards de dollars. Ce chiffre est, selon le ministre, le fruit de l'effort consenti par le gouvernement les agriculteurs, les éleveurs, les producteurs ainsi que les pêcheurs. « Cette production a permis d'enregistrer une croissance de près de 7% », s'est réjoui le ministre, qui a souligné toutefois, qu'il n'était point question de dormir sur ses lauriers, mais de poursuivre ces efforts. Amené à s'exprimer au sujet de la pêche et de l'aquaculture, l'invité de la radio a n'a pas omis de mettre en exergue les moyens mis pour le développement de ce secteur, qui connaît une limitation de la production qui ne dépasse pas les 100.000 tonnes par an. Il faut souligner que les besoins des Algériens en cette ressource, sont de l'ordre de 200.000 tonnes. Le ministre a affirmé à ce propos que le manque enregistré doit être comblé par l'investissement dans la filière de l'aquaculture, invitant à l'occasion les investisseurs privés à investir dans le domaine en partenariat avec des investisseurs nationaux ou étrangers.

Publication prochaine d'une instruction ministérielle pour le règlement du problème des terres agricole dites ''Arch''

Concernant le règlement des terres agricoles appelées communément ''Arch'' et communales, et qui représentent 70% des terres agricoles fertiles en Algérie, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, a annoncé que son département publiera dans les prochains jours, une instruction ministérielle pour trancher dans tous les contentieux relatifs aux terres qui relèvent du domaine public de manière définitive, tout en indiquant que les pouvoirs publics ont prévu de faciliter l'octroi des prêts aux investisseurs dans ces terres.

Le ministre a rappelé dans le même ordre d'idées que toutes les lois en vigueur, dont celle de 25-90 et la loi 15-08 et encore la 03-10, ont tranché sur cette question, en attendant la publication de cette instruction pour régler définitivement tous les contentieux liés à la même problématique. Il précisera également que les terres dont la propriété est privée, verront la question de leur devenir être déterminée par le code civil.

Des contrats de concession au profit de 175.000 agriculteurs

Au sujet de l'octroi des contrats de concession, le ministre a fait savoir que l'Office national des terres agricoles a étudié quelque 186.630 dossiers, dont 175.728, ont reçu un avis favorable, tandis que le reste des dossiers est toujours en cours d'étude. Il a estimé que les superficies qui ont été réglées au niveau des domaines, dépassent les 2.400.000 hectares, soulignant que l'activité économique est ouverte sur ces surfaces.

Création de 4 groupements économiques pour la restructuration des fermes pilotes

Abdeslam Chelghoum, qui a évoqué également l'opération de développement des fermes pilote, a précisé que ces fermes dont le nombre est de 168 à travers le pays, ont été restructurées par la création de 4 groupements économiques. Ces fermes ont été réparties sur ces groupements selon les spécialités et les régions, affirmant que ces fermes seront ouvertes à l'investissement et au partenariat dans le cadre de la loi en vigueur.

Au sujet de la perturbation enregistrée dans le domaine de la production des olives, Abdeslam Chelghoum a admis le retard enregistré dans ce secteur, notamment par rapport aux pays voisins de la Méditerranée. Il fera savoir à ce titre que pour rattraper ce retard, de grandes surfaces ont été consacrées à travers le pays, pour la

plantation d'oliviers, au niveau notamment des domaines forestiers. Le ministre prévoit une bonne production de cette matière pour cette saison d'autant plus que la surface plantée dépasse 300.000 hectares actuellement.

Le ministre prévoit une bonne saison également en ce qui concerne la production des pommes de terre et des agrumes.

Entrée en service le 1er novembre de la ligne ferroviaire Alger-Zéralda

Source : El Moudjahid

Le lancement de cette ligne à raison d'un train toutes les 30 minutes sera l'occasion de lancer le billet unique pour le train, le tramway, le métro et les bus relevant de l'ETUSA.

«À partir du 1er novembre, Zéralda sera à moins d'une heure d'Alger par train. La nouvelle ligne ferroviaire électrifiée reliant la grande agglomération de la côte ouest de la capitale à Birtouta (ouest d'Alger), puis à Alger sera mise en service à l'occasion de la célébration du déclenchement de la guerre de Libération nationale », tels sont les propos annoncés par le directeur général de l'Agence des investissements ferroviaires (Anesrif), lors d'un entretien accordé à la presse. M. Azzeddine Fridi a fait savoir que cette nouvelle ligne ferroviaire permettra, de relier le centre-ville d'Alger à Zéralda en moins d'une heure, en passant par Birtouta. «Ce qui représente un gain de temps considérable par rapport à la route, aujourd'hui unique moyen pour se rendre de Zéralda à Alger, notamment, en période de pointe, il faut au moins une heure et demie pour se rendre d'Alger-Centre à Zéralda», a-t-il expliqué.

Ouvrant une parenthèse pour parler des performances de ces trains, Azzeddine Fridi a indiqué que «le temps de parcours du train rapide sans arrêt entre Zéralda et Alger sera de 30 minutes. Avec les arrêts dans les stations, il faut compter 40 minutes». Le responsable a affirmé qu'à une vingtaine de jours de la mise en service de ce train, tout le monde est à pied d'œuvre sur le chantier.

«Des ouvriers, des ingénieurs sont mobilisés pour les travaux de finition et les dernières retouches. Aux stations de Zéralda et de Sidi Abdallah, il ne reste plus que quelques travaux de finition. Tout est quasiment prêt pour la circulation des trains », a-t-il dit. Concernant la cadence de circulation, le responsable a indiqué qu'elle est fixée à deux trains par heure. «D'après notre conception de la ligne, nous avons prévu la circulation de deux trains par heure et par sens, soit un train chaque demi-heure pour chaque sens. Ensuite, s'il faut augmenter cette fréquence, ça sera faisable.»
Pour ce qui est des stations prévues, cette ligne reliera donc, la localité de Birtouta à Zéralda via la ville nouvelle de Sidi Abdallah, mais permettra également de relier les communes de Birtouta, Ouled Chebel, Tessala El Merdja, Douéra et Rahmania à travers cinq gares : Birtouta, Tessala El Merdja, Sidi Abdallah, pôle universitaire de Sidi Abdallah et Zéralda. Les premiers essais de circulation de trains sur cette nouvelle ligne devraient avoir lieu le 25 octobre au plus tard, assure M. Fridi. Ce projet a nécessité la mobilisation de près 1.000 ouvriers et cadres aussi bien Algériens qu'étrangers. La ligne est composée de 20 ouvrages d'arts dont 4 viaducs, 5 ponts ferroviaires, 7 ponts routiers, 2 tunnels, 2 ouvrages de soutènement et une sous-station électrique située à Tessala El Merdja.

Un coût de 35 milliards de dinars

Concernant le coût de la construction de cette ligne ferroviaire, longue de 21 kilomètres, M. Fridi, évoque un montant de quelque 35 milliards de dinars. «Sa réalisation aura duré cinq années et n'a pas été facile, le projet devait être livré en décembre 2015. Mais en raison des problèmes d'expropriation et des déplacements des réseaux d'eau notamment, l'achèvement des travaux était prévu pour la fin de l'année. Toutefois, après concertation avec le ministère des Transports et des Travaux publics, nous avons décidé de livrer le projet pour la date historique du 1er novembre pour montrer que l'Algérie va résolument de l'avant», a-t-il indiqué.

«C'est un projet qui s'inscrit dans l'aménagement ferroviaire de la région algéroise et dont la réalisation a été confiée à un groupement d'entreprises algéro-turc sous la supervision d'un groupement d'études algérien. Le projet en question a démarré en juin 2011, cependant il a connu quelques contraintes exogènes qui l'ont empêché d'avancer, à l'instar des problèmes liés à l'expropriation. Et comme il s'agit d'un projet linéaire et non ponctuel, il y avait, donc, un problème à chaque mètre. Une fois toutes ces contraintes levées, nous avons mis le paquet pour réaliser des gares qui répondent aux normes internationales», a-t-il tenu à préciser. Dans cette optique, l'on apprendra que les pouvoirs publics préconisent d'accompagner cette ligne ferroviaire par des parkings au niveau des stations pour diminuer l'utilisation des voitures. Détaillant l'avancement record des travaux, le DG explique, que son entreprise a dû entreprendre des décisions efficaces et rapides : «Nous avons réalisé un viaduc en deux mois grâce à une méthodologie de poussage toute nouvelle. C'est un viaduc long de 180 mètres avec une portée de 40 mètres. C'est le dernier point de raccordement de la ligne, d'où la concentration des travaux», explique le responsable de l'Anesrif. Azzeddine Fridi a, par ailleurs,

affirmé que l'extension de cette ligne vers Gouraya (Tipasa) d'un côté et Ain Benian de l'autre est inscrite en études. «Les études préliminaires d'identification de la ligne Zéralda - Gouraya sont achevées et seront bientôt présentées aux autorités concernées. Pour la ligne Zéralda - Ain Benian, les études sont en cours», a-t-il révélé.

Renflouement des caisses communales : Plusieurs mesures prévues

Source : El Moudjahid

Un dispositif sera mis en place, dès 2017, pour conforter les ressources financières des communes à travers le renforcement de leur patrimoine immobilier et des mesures fiscales, apprend l'APS auprès d'un haut responsable du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales.

Parmi les mesures prévues par ce dispositif est la promulgation d'un texte réglementaire à la fin 2016 fixant les modalités de transfert de la propriété de certains biens vers les communes, indique le directeur des ressources et de la solidarité financière locale auprès de ce ministère, M. Azzedine Kerri. C'est dans ce sens que dès 2017, les communes deviendront propriétaires des 100.000 locaux commerciaux réalisés dans le cadre du programme "100 locaux par commune" lancé en 2005. Gérés jusque-là par le dispositif de soutien à l'emploi des jeunes, ces locaux seront introduits dans le patrimoine des communes lesquelles les loueront selon leur "valeur vénale". "Les jeunes bénéficiaires du dispositif de l'emploi des jeunes avaient été exonérés pendant 10 ans du paiement du loyer de ces locaux. Dès 2017, ils seront appelés à payer les loyers à la commune", fait savoir M. Kerri. C'est dans ce sens qu'un arrêté interministériel sera bientôt publié pour définir la valeur vénale de ces locaux commerciaux. D'autre part, le patrimoine immobilier communal inclura, dès 2017, les 700 marchés de proximité qui devraient d'être finalisés et livrés d'ici la fin de l'année en cours par Batimetal (groupe public de BTPH). Ces patrimoines s'ajouteront aux biens immobiliers dont disposent actuellement les communes, se composant globalement de 202.000 biens immobiliers dont 113.000 locaux commerciaux et 65.000 locaux à usage d'habitation ainsi que d'autres équipements (piscines, parkings, crèches communales...). Grâce à ce transfert de propriétés au profit des communes, le même responsable estime que la part de leurs ressources financières patrimoniales devrait passer de 10,3% de l'ensemble des ressources financières communales en 2016 à 20% en 2017, soit de 17 milliards de dinars (mds DA) en 2016 à plus de 30 mds DA en 2017. Selon lui, ces ressources patrimoniales pourront compenser plus de la moitié du manque à gagner en matière de Taxe sur l'activité professionnelle (TAP) dont le taux avait été réduit pour passer de 2% à 1% par la loi de finances complémentaire 2015. Ce qui a engendré un manque à gagner de 50 mds DA du fait d'une baisse de 36% du produit de cet impôt dédié exclusivement aux collectivités locales. L'autre mesure de soutien aux collectivités qui sera introduite en 2017 est l'augmentation du taux de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Le projet de loi de finances 2017 (PLF 2017), adopté la semaine dernière par le Conseil des ministres, a relevé le taux de la TVA en passant de 7% à 9% pour le taux réduit, et de 17% à 19% pour le taux normal. Sachant que 10% de la TVA va directement au budget des communes, l'augmentation de ces taux contribuera à son tour à compenser la baisse en matière de TAP, note M. Kerri. Le PLF 2017 introduit également une autre mesure qui bénéficiera aux communes frontalières en les faisant profiter du produit de la TVA sur l'importation affectée actuellement à la Caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales (CSGCL). "Grâce à cette mesure, certaines communes qui ont actuellement 5 mds DA de recettes verront leurs recettes augmenter à 60 mds DA", précise le même responsable. Néanmoins, ajoute-t-il, le gouvernement "a refusé d'introduire de nouvelles impositions au profit des communes en 2017 pour ne pas pénaliser le pouvoir d'achat du citoyen et a donc opté pour une réadaptation de la fiscalité locale en améliorant essentiellement le recouvrement". Par ailleurs, le recouvrement des recettes fiscales, qui représente une lourde charge pour les services financiers, va relever des prérogatives des collectivités locales qui prendront ainsi en charge la régie des recettes dès 2017", fait-il savoir.

Vers un code de la fiscalité locale

Interrogé sur les efforts des communes en termes d'optimisation des recettes, M. Kerri considère qu'il y a une ''normalisation'' constatée en matière des dépenses de fonctionnement des communes en 2016, couplée à une amélioration dans le recouvrement des ressources patrimoniales suite aux instructions données par le gouvernement. Sur ce point, il cite le cas de 14 communes côtières autorisées à installer des camps de toile sur leur territoire avec un relèvement de la taxe de séjour. Leurs ressources globales ont ainsi augmenté de 200% passant de 228 millions DA durant la saison estivale de 2015 à 670 millions DA de celle de 2016, tandis que leurs dépenses ont été divisées par cinq entre les deux saisons estivales passant de 10 mds DA en juillet-août 2015 à 2 mds DA en juillet-août 2016. Outre l'ensemble de ce dispositif, les groupes de travail installés pour enrichir la réforme de la fiscalité locale se penchent toujours sur ce dossier qui sera évalué lors de la prochaine réunion gouvernement-walis prévue incessamment, selon lui. Mais pour une meilleure maîtrise de la fiscalité locale, le même responsable

suggère l'élaboration d'un code de la fiscalité locale qui prendra en charge le volet local de la fiscalité partagée actuellement entre le budget de l'Etat (IRG, TVA, IFU, la vignette) et les collectivités locales, en plus de la fiscalité dédiée uniquement aux collectivités comme la TAP, l'impôt foncier, la taxe d'assainissement ou les droits de stationnement. Pour rappel, à la fin 2015, près des deux tiers des 1.541 communes du pays ont été classées "pauvres", alors que les communes "riches" ne dépassaient pas les 7%.

Pomme de terre : Convention entre la Cnma et des organisations agricoles

Source : El Moudjahid

La Caisse nationale de mutualité agricole (Cnma) a signé mardi dernier une convention de partenariat avec deux organisations agricoles nationales pour assurer des couvertures assurantielles pour la pomme de terre, indique un communiqué de la Cnma. Les deux organisations agricoles avec lesquelles la Cnma a signé cette convention sont la Fédération nationale des producteurs de pomme de terre (Fnppt) et l'Office national interprofessionnel des légumes et des viandes (Onilev). Ce partenariat triangulaire est destiné aux exploitants agricoles (producteurs, transformateurs, stockeurs) adhérents de la filière pomme de terre via la Fnppt et l'Onilev lesquelles sont directement impliquées dans le dispositif de système de production et de régulation et de soutien. Il s'agira de permettre aux adhérents de ces deux organisations professionnelles de bénéficier des avantages offerts par la Cnma via des couvertures assurantielles adaptées, explique la même source.

Ces couvertures assurantielles serviront à sécuriser les revenus des agriculteurs à travers la prise en charge des risques liés à leurs activités telle l'assurance "perte de rendement", et la prise en charge des risques "bris de machine" pour les entrepôts frigorifiques, les risques de "perte de produits en entrepôts frigorifiques" et autres couvertures relative aux installations, équipements... Ces trois opérateurs économiques du secteur agricole s'associent à travers ce partenariat en vue de participer au développement du secteur et l'accompagnement des agriculteurs dans leurs activités pour garantir une traçabilité des soutiens octroyés par les pouvoirs publics aux producteurs de pomme de terre. Il s'agit aussi d'accompagner et de conseiller les agriculteurs par des visites d'experts de la Cnma, indique le communiqué.

Les trois signataires de ce partenariat organiseront prochainement des journées de sensibilisation et d'information au bénéfice des exploitants adhérents à travers le territoire national.

Les marchés à l'écoute de l'Opep

Source : Liberté

Pour la première fois, l'Opep, emmenée par l'Arabie saoudite, cherche à associer les États-Unis aux efforts de stabilisation des marchés pétroliers.

Les cours du pétrole sont sur une bonne pente, dopés par des déclarations encourageantes sur les intentions de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et de pays non-Opep d'agir ensemble sur l'offre pétrolière mondiale. Les marchés restent à l'écoute de l'Opep, une organisation qui tente de convaincre les pays qui n'en sont pas membres de se joindre à ses efforts et d'enrayer la déprime des prix. Les ministres du Qatar, des Émirats arabes unis, de l'Algérie, du Venezuela, de la Russie et du Mexique ont participé, hier, à une réunion à huis clos en marge du Congrès mondial de l'énergie à Istanbul dont les travaux prendront fin aujourd'hui. Ils se sont mis d'accord pour organiser une rencontre technique de l'Opep les 28 et 29 octobre, à Vienne.

L'objectif assigné à cette réunion est de trouver le meilleur moyen pour équilibrer les marchés dans l'intérêt de tous, pas seulement des producteurs et exportateurs mais aussi de l'économie mondiale. Une invitation va être envoyée à certains pays-clés non-membres de l'Opep. Et, élément de taille évoqué par les Russes à Istanbul, selon le ministre russe de l'Énergie, Alexander Novak, les "États-Unis seraient invités à la réunion de Vienne". Il reste à savoir, cependant, si les Américains acceptent d'y participer. C'est la première fois que l'Opep, emmenée par l'Arabie saoudite, cherche à les associer aux efforts de stabilisation des marchés pétroliers. Riyad semble vouloir ainsi changer de stratégie, tendant la perche à des compagnies américaines qui ont d'énormes difficultés financières en raison de l'arrêt (sur plusieurs sites) des activités de forages dans le schiste.

L'Arabie saoudite ne voudrait pas s'en faire des ennemis, indéfiniment. Le problème est que les sociétés pétrolières et gazières américaines s'en méfient toujours, car, elles ne se sont pas remises de la guerre des prix que leur aura imposée le royaume, depuis la mi-juin 2014, Riyad s'est enlisée dans une guerre des prix, ne souhaitant pas que ces compagnies américaines grignotent sur ses parts de marché, par la grâce du schiste. Et si elles ne veulent pas toucher à leurs productions, personne ne peut les obliger à le faire. Pas même le ministère de l'Énergie aux États-Unis. Celui-ci n'aura pas de prise sur des entreprises privées qui ont l'ambition de reprendre du service, si jamais les cours du pétrole remontent. La situation est, par ailleurs, différente en Russie où le pouvoir politique a de l'influence sur un secteur pétrolier dominé par les entreprises publiques (Gazprom et Rosneft). Et, Moscou

paraît sensible aux appels de l'Opep de réduire la production pétrolière et de rééquilibrer les marchés et tout le monde en tire profit, pays Opep et non-Opep. La Russie, aujourd'hui sous embargo imposé par les Occidentaux à cause de la crise ukrainienne, traverse une mauvaise passe. Elle tient le même discours que l'Opep, insistant sur la nécessité de ne pas laisser faire le marché. Elle a tenu bon pendant deux ans. Mais les nuages qui s'accumulent à Moscou, risquent d'assombrir l'horizon. La preuve, le ministère russe des Finances prévoit un déficit budgétaire de 3,2% du PIB en 2017, supérieur pour la deuxième année de suite à l'objectif de 3% fixé par Vladimir Poutine, selon le projet de budget publié hier.

Ce projet, qui doit être discuté aujourd'hui en Conseil des ministres puis transmis au Parlement le 28 octobre prochain, prévoit des revenus de 13 436 milliards de roubles (194 milliards d'euros au cours d'hier) pour des dépenses de 16 181 milliards de roubles (234 milliards d'euros).

Cela correspond, vu les prévisions de produit intérieur brut, à un déficit de 3,2% contre 3,7% prévu en 2016, alors que les budgets étaient proches de l'équilibre avant la crise provoquée par la chute des cours du pétrole et les sanctions.

L'e-paiement connait un début timide, une semaine après son lancement

Source : Maghreb Emergent

Une semaine après le lancement de l'e-paiement en Algérie, le ministre délégué auprès du ministre des finances, chargé de l'économie numérique et de la modernisation des systèmes financiers, Mouatassem Boudiaf revient avec des chiffres sur le début de l'opération.

L'e-paiement connait un début timide, une semaine après son lancement en grande pompe lors d'une cérémonie qui a réuni des officiels. Les chiffres avancés mardi par le ministre délégué auprès du ministre des finances, chargé de l'économie numérique et de la modernisation des systèmes financiers, Mouatassem Boudiaf contrastent avec l'engouement qu'on promettait, après des années de retards.

Selon Mouatassem Boudiaf, le portail informatif Bitakati-l'intermédiaire entre le client et sa banque sur lequel on peut demander une carte interbancaire et le mot de passe- mis à la disposition des futurs usagers du paiement électronique n'a enregistré que 6000 visites dont 1000 à partir de l'étranger pour 260 transactions.

Pourtant le potentiel est là. Selon le ministre, 1,3 millions de cartes CIB ont été distribuées dont 500.000 possèdent déjà leurs mots de passes. Ainsi, afin de mieux promouvoir le paiement électronique, une compagne de sensibilisation est prévue pour bientôt, dans les trois langues française, arabe et amazighe sous forme de vidéos et sms ainsi que la mise en marche 24h/24 d'un numéro vert accessible gratuitement à partir des téléphones fixe et des trois opérateurs (Djezzy, Ooredoo et Mobilis).

« La modernisation des systèmes financiers est indispensable », affirme le ministre. « Maintenant que tout est normalisé et régularisé, les web-marchands prêts peuvent être intégrés facilement dans le système », a-t-il précisé.

Aller vers les grands facturiers

Sur les mesures de sécurité, Moutassem Boudiaf rassure que des dispositifs de lutte contre la fraude ont été mis en place, précisant que le nombre de banques adhérant à cette opération est passé de 11 à 13 banques (six publique et sept privées).

Le prochain chantier est, selon lui, est de convaincre les grands facturiers d'adhérer au projet. Il s'agit notamment de l'Algérienne des Eaux, Sonelgaz et la CASNOS.

M. Boudiaf affirme par ailleurs qu'un projet de migration technologique de sept millions de cartes de retrait d'Algérie Poste vers les cartes de paiement est en cours de préparation.

Le ministre reste optimiste quant à l'avenir de la monétique nationale avec le lancement du e-paiement en Algérie, annonçant qu'une grande partie des objectifs tracés seront réalisés d'ici le mois d'avril prochains.

Pour développer ces 18 activités, les entreprises algériennes ne paieront pas d'impôts

Source : Algérie Focus

Le gouvernement voudrait encourager la recherche et le développement dans les entreprises. A cet effet, deux ministères, à savoir ceux des finances et de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, ont signé conjointement un arrêté qui «fixe une liste de 18 activités de la recherche et développement en entreprise et bénéficiant d'une déduction de l'impôt sur le revenu global (IRG) et de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS)».

L'objectif étant d'encourager les entrepreneurs à opter pour ces activités qui sont concernées donc par ces déductions d'impôts. Ces activités sont «l'agriculture, forêts, espaces naturels et ruraux, la pêche et aquaculture, les ressources en eau, l'environnement et promotion du développement durable, la prévention des catastrophe naturelles et protection contre les risques majeurs, l'exploration et exploitation des matières premières, la valorisation des matières premières et industries, les sciences fondamentales, les énergies renouvelables, les hydrocarbures, les technologies de l'information et de la communication, les technologies industrielles, la biotechnologie, l'habitat, construction et urbanisme, les travaux publics, la santé, les transports et enfin le développement des régions arides, semi-arides, montagneuses lutte contre la désertification».

L'article 2 de cet arrêté stipule que «par activité de recherche développement, il est entendu toute activité portant sur la création ou l'amélioration d'un produit, d'un procédé, d'un process, d'un programme ou d'un équipement, devant subir une amélioration substantielle et qui ne résulte pas d'une simple utilisation de l'Etat des techniques existantes». En ce qui est de la faisabilité, l'article 3 signale que «l'entreprise est tenue de déclarer le montant engagé à l'institution nationale chargée du contrôle de la recherche scientifique au niveau du ministère chargé de la recherche scientifique».

«Après la déclaration du montant engagé et la validation de le la recherche, une attestation est délivrée à l'entreprise dans un délai de 45 jours», ajoute-t-on encore. Par ailleurs, l'article 4 préconise que «l'octroi de la déduction de l'impôt sur le revenu global (IRG) ou de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), est subordonné à la souscription par l'entreprise, à l'appui de la déclaration à l'administration fiscale, d'un engagement de réinvestissement du montant correspondant aux dépenses admises en déduction, engagées dans le cadre de la recherche développement». Les autorités veulent tout mettre en œuvre pour soutenir la recherche et le développement dans l'entreprise.

COMMERCE

Ce que vous allez débourser pour un smartphone compatible 4G

Source : Le Soir d'Algérie

La 4G est désormais disponible dans neuf wilayas (trois pour chaque opérateur), et probablement bientôt pour d'autres wilayas du pays. Outre un nouvel abonnement 4G ou un switch de la 3G vers la 4G, un smartphone compatible est nécessaire. Les tarifs pratiqués en Algérie offrent un large choix aux usagers, même si, pour avoir un terminal mobile de bonne facture, il faut mettre le prix.

Le débit théorique de la 4G est dix fois supérieur à celui de la 3G. Naviguer ou télécharger à plus de 60 Mbps nécessite donc un terminal (smartphone, tablette ou clé internet) compatible. Les trois opérateurs proposent des packs 4G et signalent sur leurs sites Web respectifs les smartphones compatibles avec la 4e génération de l'internet mobile. Les prix des opérateurs varient de 11 000 à 17 000 DA, selon que l'achat du smartphone se fait avec ou sans abonnement à un des forfaits proposés. Parmi les terminaux mobiles mis en vente dans le cadre des packs, il n'y a pour le moment que quatre modèles. Le Huawei Y3 II que propose Djezzy dans le cadre de ses quatre forfaits «Line», ainsi que le Condor P5, l'Iris Vox Live et Iris Vox 4, proposés par Mobilis dans ses offres «Win 4G». En dehors des offres des opérateurs (à la rédaction de cet article, celles de Ooredoo ne sont pas encore annoncées), le marché des terminaux mobiles propose une large gamme de différentes marques de smartphones 4G, certains de dernière génération. Autant dire dès maintenant, qu'un smartphone compatible 4G à moins de 10 000 DA est quasiment inexistant sur le marché algérien (voir site WebStar- Electro). L'unique modèle en vente est le Pixi 3 d'Alcatel, un smartphone à 9 000 DA environ, mais aux caractéristiques techniques très faibles : écran 4.5 pouces, 512 Mo RAM, et 4 Go de mémoire interne. Autant se placer directement sur une gamme plus haute, même plus chère, mais qui garantit que vous ne changerez pas de smartphone au bout de quelques semaines d'utilisation, car à 512 Mo de RAM et 4 Go, vous allez ramer et devoir faire un choix très rigoureux sur les applications à installer. Dans la fourchette des smartphones dont le prix varie entre 10 000 et 20 000 DA, les compatibles 4G ne sont pas très nombreux. Le choix doit se faire entre les modèles de cinq marques qui, en dehors de l'écart entre les prix, offrent des caractéristiques d'affichage et de mémoire très proches. Une majorité des smartphones de cette fourchette de prix offre un écran d'affichage 4.5 ou 5 pouces, 1 Go de RAM et 8 Go de mémoire interne. Différents modèles de plusieurs marques sont dans cette catégorie : Samsung (Galaxy Core Prime, J1 et J2), Alcatel Pop 4), LG (Leon), Huawei (Y5 et Y6), Doogee (Valencia), Lenovo (A6000 et A2010), et la marque algérienne Stream System (B3 Maxy). Les prix affichés varient entre 12 000 et 19 500 DA.

Plus de choix dans le moyen de gamme

Dans la tranche de prix entre 20 000 et 40 000 DA, le choix est largement plus important, en qualité et en nom de marque. C'est dans cette catégorie qu'on trouve au moins cinq modèles de smartphones algériens

quatre de Condor et un de Stream System). Le Condor Allure A9 Plus (5.2 pouces, 1 Go RAM et 32 Go mémoire interne) est à 39 000 DA. Au même prix on trouve des smartphones de Huawei Ascend G7 (5.5", 2 Go RAM, 16 Go), Lenovo Vibe P1 (5.5", 2 Go RAM, 32 Go) et le Samsung J7 (5.5", 2 Go RAM, 16 Go). A 32.000 DA, on trouve dans les spécificités (5", 2 Go RAM, 16 Go) : le Wiko Highway Star, le Sony Xperia M4, et le Doogee F3 Pro. Et dans la tranche des 25 000 DA, on retrouve Condor avec son smartphone Plume P8, Iron de Stream System, et le Wiko Ridge 4G, tous dotés d'un affichage 5.5", 2 Go RAM et 16 Go de mémoire interne. Le choix devient restreint dans la catégorie 40 000 à 60 000 DA, pratiquement tous avec un affichage 5", 2-3 Go de RAM, 16-32 Go de mémoire interne. Le Sony Xperia Z3 et le Condor Allure A100 sont autour de 58 000 DA, avec un avantage certain pour le A100 qui est doté d'un écran de 6 pouces, de 3 Go de RAM, et de 64 Go de capacité mémoire. A 57 000 DA environ, on trouve quatre modèles de Samsung (A7, A5, Note 3, S5), tous à 16 Go de mémoire, à 2-3 Go de RAM, et dont l'affichage varie de 5.1 à 5.7". Les terminaux du chinois Huawei sont proposés entre 55 000 et 40 000 DA, l'Ascend Mate 7, le G8, et l'Ascend P7. Toutes ces marques sont présentes dans le haut de gamme (plus de 70 000 DA), Samsung, Sony, Huawei, LG, et bien sûr les différents modèles de l'iPhone d'Apple.

Les tablettes 4G

Les dizaines de marques que l'on trouve dans les smartphones compatibles 4G se réduisent à deux principales, à savoir Samsung et Apple. Plusieurs modèles cellulaires de l'iPad d'Apple sont compatibles 4G. Cela va de l'iPad Mini Retina (7.9", 1 Go RAM, 16 Go) à environ 68 000 DA, à l'iPad 4 Retina (9.7", 1 Go RAM, 128 Go) à 92 400 DA, iPad Air (128 Go) à 120 000 DA, et les deux iPad Pro à écran 12.9" et 4 Go RAM, à 133 000 DA pour la version 32 Go de mémoire et 179 000 DA pour celle de 128 Go. Le Samsung Galaxy Tab S (10.5", 2 Go RAM, 32 Go) et le Note 8.0 (8", 2 Go RAM, 16 Go) sont respectivement à 74 000 et 37 000 DA. Avec Xperia Z2 et Z3 Tablet (10.1", 3 Go RAM, 16 Go), Sony se fraye une place modeste dans le marché des tablettes haut de gamme, pour un prix de l'ordre de 66 000 DA.

Condor mise sur la diversification des produits

Source : Liberté

Les responsables de Condor Electronics, leader algérien des produits électroniques, électroménagers et IT, opère actuellement une mue autant dans ses rangs qu'en termes d'image. "Aujourd'hui, nous procédons à la réouverture du show-room d'Oued Semar qui a subi une rénovation dont les travaux ont duré un peu plus de trois mois. Inauguré en 2006, il est l'un des plus anciens de nos show-rooms qui a nécessité un lifting que nous avons voulu en adéquation avec la charte mise en place par la marque", nous a déclaré Miloud Bouderbala, directeur régional centre, qui a procédé à la réouverture aux côtés de la nouvelle équipe qui constitue désormais la colonne vertébrale de Condor, à savoir Aït Saâdi Massinissa, directeur exécutif des projets et développement des projets, et Philippe Cartallier, directeur marketing, ainsi que Hana Lamidi, directrice PR et communication institutionnelle. "Dans une démarche de proximité, nous continuons de nous démarquer par nos produits de qualité, notre avancée technologique mais aussi par les services que nous offrons aux consommateurs", a indiqué Bouderbala, expliquant qu'"il est normal dans le parcours d'une entreprise d'étendre ses activités et d'avoir des ambitions orientées autant sur le national que l'international. Mais le client algérien restera au centre de toutes nos préoccupations". Le responsable régional de Condor, qui a insisté sur la qualité des produits et surtout sur le service après-vente, avance l'existence de 138 show-rooms qui couvrent les 48 wilayas, avec le support de 272 points service après-vente en 2016, avec en prime l'apparition de smart shop. Une avancée considérable, en effet, en termes de déploiement mais aussi pour ce qui est de la diversification des produits qui constitue un atout majeur dans la politique commerciale. S'étalant sur 200 m2, le nouveau show-room renseigne justement sur la richesse de la gamme présentant également les nouveaux produits dont notamment l'Oled TV (55'' et 65''), premier téléviseur algérien doté de la technologie Oled, lancé début septembre dernier, en plus du 1er téléviseur, produit localement, qui a le démo intégré et en 4K. Le constructeur algérien présente aussi une nouvelle famille intégrée aux produits électroménagers, à savoir le pétrin 1200 W muni d'un couvercle anti-éclaboussure, d'un bol inoxydable et d'un système de verrouillage et de sécurité.

On y retrouve aussi le climatiseur Crown doté de caractéristiques à même de consolider la démarche de développement durable et d'éco-consommation de Condor Electronics.

Sontrach à la conquête de nouveaux marchés au Moyen-Orient

Source : TSA

La compagnie nationale des hydrocarbures, Sonatrach, cherche à augmenter ses parts de marché dans certains pays du Moyen-Orient comme l'Égypte ou la Jordanie, rapporte, mercredi 11 octobre, le média Gulf Times.

La demande de GNL est en plein « boom » dans la région et la Sontrach entend capitaliser sur cette nouvelle donne et augmenter sa production, selon la même source. Ainsi, en marge du Congrès mondial de l'énergie à Istanbul, le PDG de la compagnie, Amine Mazouzi a confirmé : « Sontach discute de livraisons de gaz naturel liquéfié (GNL) avec l'Égypte, qui entend lancer un appel d'offres. Dans le même temps, on regarde vers d'autres marchés du Moyen-Orient comme la Jordanie ».

Parmi les autres marchés à explorer, figure la Turquie. Les deux pays sont liés par un contrat de fourniture de 4 milliards de mètres cubes de gaz jusqu'à 2020. « La Turquie est l'un des marchés où nous voulons fournir davantage de GNL », affirme le PDG de la Sonatrach.

Concurrence de nouveaux acteurs

L'Algérie, première à avoir exporté la première cargaison il y a 52 ans fait désormais face à la concurrence de nouveaux acteurs comme les États-Unis ou l'Australie. En effet, les capacités de liquéfaction devraient augmenter de 50% d'ici 2020, selon la même source. De plus, les pays consommateurs de GNL cherchent des formules et des contrats « plus flexibles », rappelle le quotidien, en référence au marché spot.

Une nouvelle donne qui menace les parts de marché de l'Algérie, fournisseur historique qui assure 5% de l'offre mondiale (en 2015), poursuit Gulf Times. Pour y faire face, l'Algérie, premier producteur de gaz en Afrique, mise sur une augmentation de sa production.

Après une décennie de recul en raison du vieillissement des puits et de lois contraignantes sur l'investissement étranger, l'offre algérienne de GNL est en hausse, indique la même source. Le retour de la production du complexe gazier d'In Amenas y contribue en partie, précise Gulf Times.

L'Algérie souhaite booster sa production gazière en lançant de nouveaux projets, notamment à Hassi Rmel. Dans ce contexte, Mazouzi annonce la signature d'un contrat avec la compagnie norvégienne Statoil « dans les prochaines semaines », rapporte le Gulf Times.

TRANSACTIONS & CONTRATS

JGC remporte un contrat de 1,4 milliard de dollars

Source : El Watan

La société d'ingénierie japonaise JGC Corp a décroché un contrat de 1,4 milliard de dollars pour stimuler la production déclinante du champ gazier de Hassi R'mel, a rapporté avant-hier l'agence Reuters citant un document de Sonatrach.

La compagnie japonaise, qui dispose d'une filiale du groupe à Alger dénommée JGC Algeria, était en compétition avec 13 autres compagnies étrangères, a ajouté la même source, sans fournir de plus amples précisions. C'est le deuxième contrat que le groupe public Sonatrach attribue à JGC depuis le début de l'année 2016.

Le groupe public avait confié en avril dernier un contrat de 339 millions de dollars au groupe japonais JGC — dont le chiffre d'affaires oscille entre 5 et 6 milliards de dollars par an — pour l'optimisation de la production de Hassi Messaoud, l'un des plus grands champs pétroliers d'Algérie, qui possède des réserves d'environ 4 milliards de Tep. Le contrat attribué à la société japonaise comporte également des projets de rénovation et de réalisation d'un nouveau système de production. Les travaux sont prévus pour durer de 2 à 4 ans en considérant les réceptions partielles.

L'attribution de ces contrats intervient dans un contexte difficile pour le pays puisque les revenus pétroliers de l'Algérie, troisième producteur africain, ont chuté de 40% au premier trimestre 2016 par rapport à la même période de l'an dernier, conséquence de la baisse drastique des prix du pétrole amorcée à la mi-2014. Le pays reste très fortement dépendant des hydrocarbures, le pétrole et le gaz représentant 95% des exportations, près de 30% du PIB et environ 60% des recettes publiques.

Face à cette situation, l'Algérie tente d'attirer plus d'investisseurs étrangers pour aider à relancer la production de pétrole et de gaz afin de soutenir les exportations et satisfaire une demande locale croissante. Le groupe Sonatrach entend d'ailleurs maintenir son plan d'investissement 2015-2019 qui était de 90 milliards de dollars.

L'Algérie, un des principaux fournisseurs en gaz de l'Europe, devrait générer de façon supplémentaire une production de gaz naturel équivalente à 9 milliards de mètres cubes à partir de l'année prochaine, avec l'entrée en production de trois projets situés dans le sud-ouest du pays. Globalement, les nombreux investissements en cours devraient permettre d'atteindre des prévisions officielles de production de 224 millions de tonnes équivalent pétrole à l'horizon 2019, soit une augmentation de 13%.

Cevital va investir 215 millions de dollars au Sri Lanka

Source : TSA

Le PDG du groupe Cevital, Issad Rebrab, a annoncé mardi son intention d'investir au Sri Lanka dans une raffinerie de sucre et une usine d'huile végétale, pour un investissement total estimé à 195 millions d'euros (215 millions de dollars), rapporte le quotidien Sri-lankais Daily News.

Le projet devrait voir le jour dans 24 mois. « J'ai déjà trouvé un partenaire local et il a repéré un terrain de 40 hectares pour le projet », a déclaré le patron de Cevital à Daily News, ajoutant que c'était l'investisseur sri-lankais qui lui avait parlé en premier des avantages et inconvénients du Sri Lanka. « J'ai vu que le Sri Lanka dépense des millions pour importer du sucre alors que le pays pourrait non seulement être autosuffisant mais en plus être un exportateur vers l'étranger », a affirmé Rebrab.

Le groupe Cevital investira d'abord 150 millions d'euros pour construire une raffinerie de sucre et une centrale électrique, a indiqué Issad Rebrab en précisant que « 45 millions d'euros additionnels seront investis pour fabriquer de l'huile végétale ». Le patron de Cévital s'est dit heureux de faire des affaires au Sri Lanka étant donné que le climat d'investissement est très bon et que le pays a un énorme potentiel. « Je veux que mes entreprises aident le Sri Lanka à changer la donne en passant d'un importateur de sucre et d'huile végétale à l'un des plus grands exportateurs de ces deux denrées dans le monde », a déclaré Rebrab.

Le patron de Cevital a également affirmé que sa future raffinerie au Sri Lanka sera écologique, aux normes internationales et autosuffisante en énergie. « Nous allons produire de l'énergie à partir des déchets de canne à sucre et l'énergie superflue sera alimentée au réseau national », a-t-il expliqué.

Issad Rebrab a de plus indiqué qu'ils achèteraient d'abord la canne à sucre chez les fermiers locaux et qu'ils cultiveraient le sucre de canne ainsi que le maïs. « Notre objectif est de produire 1,2 million de tonnes par an et nous allons certainement acheter plus de 50% de notre canne à sucre chez les fermiers car nous devons les soutenir également », a expliqué Rebrab.

Le Sri Lanka consomme près d'un million de tonnes de sucre par an mais ne produit que 80 000 tonnes, obligeant le pays à importer massivement et créant ainsi un drain sévère sur les réserves de change. Daily News estime que l'arrivée de Cevital sera une excellente solution pour le Sri Lanka, qui non seulement économisera ses devises mais fera rentrer des IDE à grande échelle, générera des emplois et augmentera les recettes d'exportation durant les prochaines années.

DIVERS

Le chiffre du jour : Pertes de 1.000 milliards de dollars

Source : El Moudjahid

Mohammed Barkindo, le secrétaire général de l'OPEP, a déclaré que depuis le début de la chute des prix du pétrole, les pays membres du cartel ont, ensemble, perdu plus de 1.000 milliards de dollars en termes de revenus. « Au niveau des pays membres de l'OPEP, les pertes s'évaluent à plus d'un trillion de dollars, en termes de revenus », a-t-il déploré. Le responsable a aussi regretté une contraction d'environ 26% des investissements dans l'industrie pétrolière depuis 2015, avant d'anticiper une nouvelle contraction de 22% l'année prochaine.